



# Confédération Paysanne

Syndicats pour une agriculture paysanne  
et la défense de ses travailleurs

Yvetot le 11 janvier 2016  
Membre de la Coordination Paysanne Européenne et de Via Campesina

## Communiqué de presse

### **Pub pour l'alcool obligatoire**

Un décret taillé sur mesure par et pour l'UNICID, une association affiliée à la FNSEA, l'autorise à contraindre l'ensemble des producteurs de cidre à lui verser une « cotisation ». Ce prélèvement entre dans la catégorie officielle des « CVO », ce sigle signifie « contribution volontaire obligatoire » ... cette contribution n'est qu'obligatoire. L'essentiel de cet argent est utilisé pour faire de la publicité pour le cidre.

Olivier Lainé, producteur de cidre en Seine-Maritime, refuse de payer. La Confédération paysanne de Seine-Maritime soutient ce refus pour plusieurs raisons.

Cette cotisation obligatoire est contraire au droit fondamental de la liberté de choix que chacun doit avoir d'adhérer à une association. Olivier Lainé a choisi d'être adhérent à la Confédération paysanne qui s'oppose, dans les projets qu'elle espère pour l'agriculture, à la vision qu'en a la FNSEA.

La Confédération paysanne conteste le principe de ces CVO et l'hypocrisie qui se cache derrière cet oxymore. Une contribution ne peut évidemment pas être à la fois volontaire et obligatoire.

L'omniprésence de la publicité pollue les paysages et les cerveaux (rendus disponibles comme a déclaré le PDG de TF1).

L'alcool n'a pas besoin de pub. La loi Evin qui a été patiemment détricoté par les lobbies, était pleinement justifiée. Si la confédération paysanne n'est pas pour la prohibition, elle considère que la consommation d'alcool, qui est un élément de notre culture et de notre gastronomie, ne peut se faire sans la précaution de l'éducation que cette culture implique. Sans cette précaution l'alcool devient une drogue qui fait des dégâts considérables. La vente d'alcool est interdite aux mineurs mais la publicité les encourage à consommer... Plus de la moitié des hospitalisations se fait à cause de la consommation d'alcool.

**Le procès que l'UNICID attend à Olivier Lainé aura lieu Jeudi 21 janvier 2016 à 9h.**

Soyons nombreux pour le soutenir et pour refuser l'omniprésence de la pub et des dégâts que cela occasionne.

Contact :    Nicolas BETTENCOURT    Tél : 06.18.34.03.70  
                  Olivier Lainé                    Tél : 06.08.54.99.26.

38b Rue Bellanger - 76190 YVETOT  
Tél: 02.35.95.66.66 - Fax : 09.70.63.16.61 - Email : cp76@wanadoo.fr